

érodent leur confiance et leur estime d'eux-mêmes, ce qui ne peut manquer d'avoir des conséquences à long terme pour toute la famille.

## RECOMMANDATION

**14. Nous recommandons que Santé et Bien-être social Canada alloue les ressources nécessaires pour la création d'un fonds destiné à soutenir «l'auto-assistance dans la lutte contre la pauvreté». Les provinces seraient encouragées à se prévaloir de ce fonds; elles auraient la charge de coordonner et d'évaluer les demandes d'aide émanant des organisations locales. Une partie de l'argent serait réservée aux autochtones et aux besoins particuliers des mères seules. Le gouvernement fédéral veillerait à éviter le double emploi, évaluerait les projets et en ferait partager les résultats aux provinces et aux organisations.**

En outre, il y aurait lieu d'envisager sérieusement une plus grande intégration au système éducatif des services de soutien social pour les familles. Dans la mesure du possible, l'école du quartier pourrait à la fois servir de centre d'information et accueillir toute une gamme de programmes de soutien.

### D. Le logement

De nombreux témoins ont soulevé la question du logement, notamment son accessibilité, sa disponibilité et sa qualité.

Chaque jour au Canada, selon une étude réalisée par le Conseil canadien de développement social en 1987, au moins 10 000 personnes vivent dans des abris de secours. Chaque année, de 130 000 à 250 000 personnes font appel aux refuges d'urgence, et près de 20 p. 100 d'entre elles appartiennent à des familles qui comptent des enfants.<sup>(114)</sup>

Les familles qui dépendent d'abris de secours se retrouvent dans cette situation pour diverses raisons. Les difficultés économiques que connaissent les parents des enfants pauvres sont parmi les facteurs qui influencent le plus la qualité de vie des enfants. Les familles qui vivent au niveau du seuil de pauvreté, ou légèrement au-dessus, ont peine à supporter les coûts actuels du logement et peuvent être forcées de vivre dans des conditions qui compromettent gravement le mode de vie de leurs enfants. Le problème de l'accessibilité de l'habitation se trouve accru pour les familles qui dépendent de l'assistance sociale, et particulièrement pour les familles monoparentales (en grande majorité maternelles).

L'accessibilité joue un rôle majeur dans le choix du logement. Le prix des diverses formes d'habitation a monté en flèche ces dernières années. Ni le salaire minimum, ni les programmes de soutien du revenu n'ont emboîté le pas de cette augmentation. Cela signifie que le coût du logis grève considérablement les budgets domestiques, en particulier chez les familles pauvres, petits salariés ou bénéficiaires de l'aide sociale. De fait, il peut représenter de 40 à 60 p. 100 du budget de ces familles. Le problème est particulièrement aigu dans des grandes villes comme Toronto, Ottawa et Vancouver.<sup>(115)</sup>

<sup>(114)</sup> Conseil canadien de développement social, Mémoire au Comité, p. 10.

<sup>(115)</sup> Délibérations, 3 avril 1990, fascicule 20, p. 26.